

Nombre de conseillers en exercice : **15**

D-2022-04

**Présents** : 14

**Votants** : 15

**Pouvoir** : 1

Date de convocation : 21 Septembre 2022

L'an deux mil vingt et deux le 26 Septembre 2022, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de **Madame Françoise DELAGE**, Maire.

**PRÉSENTS** : Mmes Elodie CHARRIÈRE, Françoise DELAGE, Françoise GAUTIER-MARANDAT, Anne-Sophie GODIER, Béatrice JEAN, Laurence RODRIGUEZ, Marie-Pierre VIGIER, Magali AGAPIT  
M. Cédric DOUILLARD, Jean-Noël GUEDON, Romain LEBRAUD, Pascal MORELET, Jean-François REDON, Eric SUIRE.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. Philippe CHARBEIX.

**POUVOIR** : M. Philippe CHARBEIX à M. Eric SUIRE.

**Romain LEBRAUD** est élu secrétaire de séance.

*Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 26 Septembre 2022.*

**1. Délibération : Aide pour un administré en difficultés**

Madame le Maire informe le conseil municipal du dossier reçu de Charente Solidarités qui sollicite la commune pour aider un administré qui rencontre de grandes difficultés au quotidien suite à divers accidents de la vie.

Madame le Maire expose la situation.

Il est demandé à la commune le règlement d'une note d'honoraire d'un médecin. La facture honorée, l'administré pourra être placé sous curatelle renforcée.

A ce jour, le non-paiement entraîne un blocage dans le traitement de la demande de mesure de protection. Le coût s'élève à 100 euros.

**Accord à l'unanimité.**

**2. Délibération : Création et approvisionnement du chapitre 26**

Par délibération du 8 novembre 2021, le conseil municipal de Dignac a décidé de participer au capital de SPL Gama à hauteur de 1000 €.

Cette nouvelle charge s'inscrit sur une imputation inutilisée jusqu'alors, il est ainsi nécessaire de procéder à la création du chapitre 26 libellé « participations et créances rattachées à des participations » et d'effectuer un virement de crédit, comme indiqué en suivant :

Ouverture de crédit :

section	sens	Imputation Chapitre - article	libellé	montant
investissement	dépense	26 - 261	Titre de participation	+ 1 000,00 €

Diminution de crédit :

section	sens	Imputation Chapitre	libellé	montant
investissement	dépense	020	Dépenses imprévues	- 1 000,00 €

**Accord à l'unanimité.**

### 3. Délibération : Approvisionnement du chapitre 041

Lors de l'enregistrement de la cession de l'ensemble foncier sis Les Basses Renonfies, dont la commune a « hérité » dans le cadre d'une procédure de biens vacants et sans maître (se référer à la délibération n° 2017-08-13 du 14 novembre 2017), il a été constaté que ces parcelles n'avaient pas été intégrées au patrimoine communal.

Suite à la vente de ces terrains, il est nécessaire de régulariser cette intégration par des écritures d'ordre en procédant à un virement de crédit

section	sens	Imputation Chapitre - article	libellé	montant
investissement	dépense	041 - 2115	Opération d'ordre	+ 8 000,00 €
investissement	recette	041 - 1328	Opération d'ordre	+ 8 000,00 €

**Accord à l'unanimité.**

### 4. Délibération : Ajustement de la provision pour dépréciation des comptes de tiers (réf : mail de A. LEBOURG)

L'instruction M14 prévoit la constitution de provisions pour créances douteuses en vertu du principe de prudence et de sincérité des comptes.

Le provisionnement des créances douteuses consiste à retracer dans les comptes de la collectivité le risque de non recouvrement des titres de plus de deux ans pour lesquels le résultat des poursuites est incertain voire compromis.

A cet effet, il est nécessaire de constituer une provision à hauteur de 40% des créances impayées depuis plus de deux ans, soit un total de 803,00 € (voir détail en annexe).

Le niveau de provision actuel étant de 348,00 € (voir c/4911), il convient de procéder à un ajustement à la hausse par l'émission d'un mandat de 455,00 € sur le c/6817

**Accord à l'unanimité.**

### 5. Délibération : Subvention Coopérative Scolaire 2022

Madame le Maire rappelle la demande de participation financière aux transports scolaires de l'école.

Comme il l'avait été demandé, la directrice a fait état des projets de sorties prévues pour l'année scolaire 2021/2022.

Cette subvention n'ayant pas été mentionnée dans la délibération ad-hoc prise en avril 2022, le versement n'a pu intervenir. L'école sollicite à nouveau les élus pour percevoir cette aide financière qui s'élève à 1800 €, le compte supportant cette charge est le 6574.

**Remarque de Eric SUIRE :** la demande de subvention n'est pas passée par le circuit habituel (commission subvention). Et Délibération en conseil municipal par la suite.

**2 CONTRES : Eric SUIRE (+ pouvoir Philippe CHARBEIX) : il n'est pas contre le fond mais la forme**  
**1 ABSTENTION : Laurence RODRIGUEZ**

**6. Délibération : terrain de Monsieur LABLANCHE : inclure le droit de passage dans l'acte :**

Madame le Maire rappelle la décision prise en la séance du 9 mai 2022 d'acquérir la parcelle de Monsieur LABLANCHE cadastrée F 480, sise « Le Maîne Bouyer ».

Par courrier reçu le 6 septembre, Monsieur LABLANCHE souhaite que soit conservé un accès à sa parcelle F 104 pour pouvoir continuer à exploiter celle-ci, la servitude de passage sera en bordure de la parcelle F 480.

L'office notarial a besoin que soit entériné cet accord par une délibération du conseil municipal afin d'instituer ce droit de passage dans l'acte notarié.

Philippe CHARBEIX ne peut participer au vote (lien familial)

**14 voix POUR**

**7. Délibération : Accord de principe : courrier de M. GONZALES Roberto sur le chemin à La Vergne**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande de M. Roberto GONZALEZ.

Il propose de procéder à l'échange d'une partie du chemin rural de La Vergne traversant sa propriété, avec le chemin existant sur la parcelle B 17 lui appartenant.

Cet échange permettrait de régulariser une situation installée depuis longtemps

Jean-François REDON : régulariser jusqu'au bout du pont

Françoise DELAGE : frais de géomètre partagés entre la mairie et le demandeur

**Accord à l'unanimité.**

**8. Délibération : Nouveau service au CDG16 : Aide la gestion des archives : convention à signer**

Conformément au Code du Patrimoine, les communes et les établissements publics sont tenus d'assurer la gestion, la conservation et la mise en valeur de leurs archives dans le respect de la législation applicable en la matière, dans l'intérêt public et sous le contrôle scientifique et technique des Archives Départementales. A ce titre, elles sont susceptibles d'être inspectées.

A titre d'exemple, un procès-verbal de décharge et de prise en charge des archives, appuyé sur un récolement sommaire ou détaillé, doit être établi lors de chaque changement de maire ou renouvellement de municipalité.

L'article L.452-40 du Code Général de la Fonction Publique permet aux Centres de Gestion d'assurer des missions d'archivage, dans le cadre de ses missions facultatives, à la demande des collectivités et établissements qui le demandent.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente a créé un service d'aide à la gestion des archives ouvert aux collectivités territoriales et établissements publics affiliés, par la mutualisation et la mise à disposition d'un archiviste itinérant qualifié.

Le service d'aide la gestion des archives du Centre de Gestion de la Charente peut assurer, pour la collectivité, diverses prestations tant pour la gestion des archives papier que numériques (RGPD).

Le projet de convention ci-annexé a pour objet de définir les conditions d'intervention du service d'aide à la gestion des archives du CDG 16, ainsi que les conditions pratiques et financières.

Sur demande et après la réalisation gratuite d'un état des lieux qui a pour objectif d'évaluer le volume et l'état de conservation des documents ainsi que les modalités de gestion du cycle de vie des archives, l'archiviste itinérant propose à la collectivité, une intervention chiffrée en temps et en coût.

La signature de la convention n'engage pas la collectivité à avoir recours au service

**Accord à l'unanimité.**

## QUESTIONS DIVERSES :

**Demande d'un agent** : courrier en date du 8 Novembre 2021: demande à passer au 35h00

Tout d'abord budgeter : simulation temps plein sur 1 an : sur un 29h00 en cuisine et 6h00 en polyvalence (technique) : vu avec le CDG 16 = possible – cantine et technique soit 2 postes.

En fonction des réponses du centre de gestion et de la simulation : question examinée au prochain conseil.

Ou proposer de passer à 32h00 sans Heures complémentaires.

**Fermeture mairie** : lundi après-midi et jeudi après-midi : En raison d'une augmentation du travail administratif, de l'accueil quotidien tant physique que téléphonique qui parfois est incessant, la rigueur n'est plus possible et devient source d'erreurs. De plus, les dossiers ne sont plus examinés en profondeur avec les élus. C'est pourquoi le maire propose une fermeture sur 2 après-midi uniquement.

**L'accueil téléphonique sera assuré le lundi après-midi et jeudi après-midi : VOTE :**

**1 voix CONTRE** : Françoise GAUTIER-MARANDAT précise qu'une collectivité est un service public donc diminution du service

**14 voix POUR**

**Commission VOIRIE** : Jean-Noël GUEDON : Samedi 15/10/2022 à 9h00

**Gastronomades** : Françoise GAUTIER-MARANDAT : comme chaque année le 24 novembre : possibilité de partager le repas avec les enfants (payant)

**VIVAL** : le fonds de commerce est à vendre : information de Anne-sophie GODIER.

**Le bar tabac** : vente en cours de réalisation

**Bâtiment communal** : occupé par la podologue : quel avenir pour ce bâtiment : vente ou réhabilitation. Consensus pour le proposer à la vente

**Cédric DOUILLARD** : stationnement gênant récurrent sur les trottoirs: sujétion de pascal MORELET mettre des potelets. Courrier recommandé à faire aux administrés concernés.

**Cédric DOUILLARD** : il serait intéressant de contacter les personnes ou associations qui font de la protection privée lors de manifestations (maintien de l'ordre).

**Cédric DOUILLARD** : le président de la chasse se pose toujours la question du refus de subvention

**Date à retenir**

**Goûter des aînés 01/10/2022** : à partir de 9h00 installation des tables : élus conviés pour l'installation, le goûter et le rangement.

**Pot du départ en retraite d'un agent technique** : 21/10/22 à 18h30

**Vernissage exposition Roger BALEIX** : 8/10/2022 à 11h00

**Résultat concours photo** : 2 gagnants ex aequo N° 8 et 14 - **2023 : thème** : les gens d'ici pris sur le vif

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Le secrétaire de séance,  
Romain LEBRAUD



Le Maire,  
Françoise DELAGE

*p/o see adink*  
Beatrice

